

<b>Compte rendu du Conseil de Faculté Séance du 4 novembre 2019</b>
---

	Présent-e	Représenté-e (procuration)	Absent-e Excusé-e
<b><u>Personnalités extérieures</u></b>			
M. Bruno CATHALA, Premier président de la Cour d'appel de Douai ou sa représentante, Mme Isabelle LE BOUTOILLER-OPSAHL			X
Mme Evelyne MERCHEZ, représentante de syndicats	X		
M. Antony GAUTIER, représentant du Conseil municipal de Lille			X
M. Nicolas LEBAS, vice-président, représentant du Conseil régional			X
M. Patrick DELAHAY, Président du Centre de Formation Professionnelle des Avocats ou son représentant			X
M. Salvatore DEIANA, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie			X
M. Charles-Edouard MINET, représentant du Président de la Cour administrative d'appel de Douai			X
Mme Cécile PARENT-NUTTE, Directrice de l'Institut Régional d'Administration de Lille			X
<b><u>Enseignant-e-s collègue A</u></b>			
M. Christian BEN LAKDHAR	X		
M. Vincent CATTOIR-JONVILLE		Aymeric Potteau	
Mme Sandrine CHASSAGNARD	X		
M. Jean-Gabriel CONTAMIN	X		
Mme Anne-Cécile DOUILLET	X		
Mme Christine LE CLAINCHE		Jean-Gabriel Contamin	
M. Aymeric POTTEAU	X		
M. Denis VOINOT	X		
<b><u>Enseignant-e-s collègue B</u></b>			
M. Thomas ALAM	X		
Mme Annick BERTRAND-MELHEM	X		
Mme Annie BOTTIAU	X		
M. Vincent DUPONT	X		
M. Olivier FARDOUX	X		
Mme Frédérique LE DOUJET-THOMAS		Annie Bottiau	
M. Barnaby PELL		Anne-Cécile Douillet	
M. Gilles TOULEMONDE		Aymeric Potteau	

<b>Collège AITOS</b>			
Mme Christelle CATELAIN	X		
M. Jean-Christophe DERIAU	X		
M. Eric FOURE		Jean-Christophe Deriau	
M. Younès HADDADI	X		
<b>Collège usagers</b>			
M. Sullyman BOUDERBA			
M. Rémy BRETTON	X		
M. Octave BRICOUT			
Mme Claire CATHELAIN	X		
Mme Elodie CLOEZ		Tristan Haute	
Mme Gersende COIFFARD	X		
M. Arman GHOLAMI			
M. Matthew LOMBARD	X		
Mme Camille NOURY			
Mme Elise SPICHT	X		
M. Thomas TRIQUET			
M. Ludovick VIRASSAMY			
<b>Membre avec voix consultative</b>			
Un représentant de l'Institut de Criminologie			X
M. Bernard BOSSU, co-directeur de l'Institut des Sciences du Travail			X
M. Louis de CARBONNIERES, directeur de l'Institut d'Etudes Judiciaires			X
Mme Johanne SAISON, Directrice de l'Ecole doctorale des sciences juridiques, politiques et de gestion			X
M. Tony DELETTREZ, responsable du service de scolarité	X		
M. Jean-Charles LOUCHE, chef des services administratifs	X		
M. Jean-Jacques MARTEL, co-directeur de l'ICEU - ICH			X
Le Directeur de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale			X
M. Jean-Philippe TRICOIT, co-directeur de l'Institut des Sciences du Travail			X

#### **Approbation du compte rendu de la séance du Conseil, en date du 9 septembre 2019**

Elle est obtenue à l'unanimité.

#### **Débat et vote du budget 2020**

Monsieur le Doyen accueille Madame Elsa Claron, responsable du service financier, afin qu'elle présente et soumette au vote une proposition de budget pour 2020. Madame Claron rappelle tout d'abord que le détail des propositions budgétaires 2020 transmises à la Direction de l'Université a été présenté en Conseil de Faculté le 9 septembre 2019.

La Direction de l'Université ne nous a toujours pas donné les arbitrages de la composante en matière budgétaire. Faute d'arbitrage, on a repris les demandes initiales, comme si elles avaient été globalement validées.

Le budget initial 2020, repris dans le fichier de saisie qui a été transmis aux membres du Conseil, s'élève donc à :

- 1 222 326 € en dépenses : dont 653 700 € en fonctionnement, 444 326 € en charges de personnel et 124 300 € en investissement ;
- 760 976 € en ressources propres.

Pour information, Madame Claron indique qu'un budget rectificatif sera fait début 2020, pour intégrer de nouveaux éléments relatifs notamment au budget de l'Apprentissage, au budget de la Chaire Jean-Monnet et à l'ajustement des recettes attendues.

**Vote sur l'approbation du budget pour l'année civile 2020 :**  
**22 pour, 3 contre, 0 blanc, 0 « n'a pas souhaité participer au vote »**

#### **Présentation du site Internet de la Faculté et de la lettre d'actualité de la Faculté**

Monsieur le Doyen accueille Madame Anaïs Trentinella, assistante en communication, qui présente l'actualité du service de communication.

Un nouveau site Internet propre à notre Faculté a été mis en ligne, avec une refonte du design, s'inscrivant dans les choix de présentation faits par notre Université, avec une mise à jour générale des informations présentes sur le site, avec la création de liens vers les autres outils de communication développés par la Faculté (présence sur différents réseaux sociaux), et enfin avec une rubrique « Actualités » dont le contenu devient plus dynamique (<https://droit.univ-lille.fr/>)

Une newsletter a été créée, tous les membres de notre communauté universitaire ont été sollicités afin de lui donner un titre et, suite à ce concours, c'est « La Lettre de mon Moulins », clin d'œil au quartier et en référence au recueil de nouvelles d'Alphonse Daudet, qui a été choisi. Monsieur Thomas Alam redoute que cette référence à un auteur aux positionnements controversés ne pose problème.

Le premier numéro a été mis en ligne sur le site et est donc accessible à tous ; il a aussi été adressé via les listes de diffusion : comportant plusieurs rubriques, cette newsletter se veut participative, chacun étant invité à transmettre des informations et des actualités susceptibles d'intéresser toute notre communauté universitaire. Le prochain numéro paraîtra à la mi-janvier.

Monsieur le Doyen remercie le service de communication, qui sous le pilotage efficace de l'assesseur en charge de la communication, Monsieur Le Bescond de Coatpont, impulse le développement d'une communication à la hauteur des attentes de tous.

#### **Débat et vote sur la modification de la maquette de l'IEJ**

En l'absence de Monsieur de Carbonnières, Directeur de l'IEJ, c'est Monsieur Franck Trefert, Directeur des études, qui expose aux membres du Conseil le projet de modification de la maquette pédagogique des formations proposées par l'Institut d'Etudes Judiciaires : jusqu'à présent, la préparation à l'examen d'avocat et au concours de la magistrature consistait de manière traditionnelle en cours accompagnés de quelques exercices. Cette maquette ne correspondant plus aux attentes des étudiants et aux exigences de cet examen et de ce concours, une réflexion a été menée à travers une concertation de l'ensemble des enseignants intervenant à l'IEJ réunis en conseil pédagogique.

Plusieurs évolutions ont alors été proposées :  
- création d'un cours de méthodologie ;

- les modules correspondant aux matières se déclinent maintenant en quelques heures de réactualisation, suivies d'exercices avec correction. L'accent est mis sur la méthodologie des exercices de l'examen et du concours avec mise en situation des connaissances ;
- création d'un module de mise en situation (épreuve du concours de la magistrature à laquelle l'IEJ ne préparait pas jusqu'alors) ;
- accent mis sur les exercices d'entraînement au grand oral.

Les autres points des maquettes (notes de synthèse, préparation à l'épreuve de langue...) restent inchangés, et, dans un souci de maîtrise des coûts, il s'agit d'une réorganisation des heures existantes et de l'architecture des maquettes avec un coût horaire égal (différentiel de deux heures).

L'objectif tel que présenté par Monsieur Trefert est d'assurer une meilleure formation des étudiants, en leur permettant de se consacrer directement à la préparation des épreuves, sans refaire des modules de cours qu'ils ont déjà eus au cours de leur scolarité et de les accompagner par des exercices réguliers, comme dans le cadre d'une classe préparatoire.

Monsieur le Professeur Aymeric Potteau interroge Monsieur Trefert sur les éventuels projets qu'aurait l'IEJ quant au développement de mutualisations pédagogiques avec l'Institut d'Etudes Politiques de Lille. Le Directeur des études indique qu'aucun projet n'est en cours, ce que regrette Monsieur le Doyen, pour qui un rapprochement avec l'IEP serait des plus pertinents.

Il félicite la Direction de l'IEJ sur la méthode employée pour faire évoluer les maquettes, fondée sur une large concertation en interne et un parangonnage auprès des autres instituts d'études judiciaires.

Madame Claire Cathelain, élue de la liste Sud/solidaires et indépendant.e.s, souligne la qualité du travail fourni, dans le cadre de l'élaboration de cette nouvelle maquette, davantage axée sur la culture juridique.

**Vote sur l'approbation d'une demande de modification de maquette pédagogique de l'IEJ:  
25 pour, 0 contre, 0 blanc, 0 « n'a pas souhaité participer au vote »**

#### **Débat et vote sur une expérimentation limitée de la surveillance d'examens à distance**

Le Conseil accueille Monsieur Christophe Mondou, vice-président en charge de l'innovation pédagogique au sein de l'Université de Lille, et enseignant-chercheur au sein de notre Faculté, afin de présenter une expérimentation sur la surveillance d'épreuves écrites à distance et ce grâce au concours d'une plateforme dédiée, pilotée par une société française spécialisée, Manag.exam.

Il est proposé que cette expérimentation porte sur les épreuves écrites du second semestre du master de droit public en enseignement à distance (EAD). Chaque candidat devra composer de façon concomitante, quelle que soit sa localisation, y compris avec un décalage horaire important, et sur des sujets identiques. Sera expérimentée la procédure proposée par la société prestataire pour assurer une surveillance à distance et la prise en charge financière de cette prestation sera assurée par l'Université, au titre de cette même expérimentation.

**Vote sur l'approbation d'une expérimentation limitée de la surveillance d'examens à distance via Manag.exam, sous réserve des conditions exprimées :  
18 pour, 0 contre, 7 blanc, 0 « n'a pas souhaité participer au vote »**

### **Débat et vote sur l'actualisation des statuts de la Commission « Vie des Personnels »**

Madame Bertrand-Melhem et Monsieur Deriau, assesseurs en charge des conditions de travail des personnels et de la précarité, exposent les modifications des statuts de la Commission sur la vie des personnels qui sont soumises au Conseil de Faculté :

- représentation du service informatique et du service R-pro (insertion professionnelle) au sein de cette commission ;
- le Doyen peut y être représenté par son assistant ;
- le Chef des services administratifs et le responsable des services du campus Moulins peuvent participer aux réunions, sur leur demande et en lien avec l'ordre du jour.

**Ces modifications sont acceptées à l'unanimité.**

Madame la Professeure Anne-Cécile Douillet souhaite savoir si l'aide à la correction des copies sera reconduite pour les prochaines épreuves. Monsieur le Doyen lui confirme que les mêmes modalités ont été reprises et qu'une réflexion est menée par la Commission « Vie des Personnels » sur la pertinence d'un seuil minimal d'étudiants pour ouvrir l'aide à la correction de copies.

### **Débat et vote sur la création d'une mineure « Droit » dans le portail Santé**

Dans le cadre de la réforme du premier cycle des études de santé, notre Université se dirige vers la création d'un portail de santé en première année des études de santé, comportant plusieurs unités d'enseignement (UE « socle », UE « transversale », UE « cœur de métier » ...), dont une intitulée « UE d'ouverture », dispensée aux étudiants de santé par d'autres formations dans le but de préparer les passerelles en réorientation des « reçus-collés » à l'entrée en 2<sup>ème</sup> année des études de santé, c'est-à-dire les étudiants ayant des résultats de bon niveau mais pour qui le contingentement en 2<sup>ème</sup> année de santé rend impossible la poursuite de ce cursus.

Notre Faculté a déjà mis en place un dispositif intitulé « Voltige » permettant l'accueil en L2 de Droit d'étudiants du secteur santé, après un complément de formation accélérée et dans le cadre d'une réorientation et un double cursus droit / pharmacie est aussi ouvert, avec une formation en droit dispensée en EAD.

Afin de maintenir ces possibilités de réorientation vers le Droit, la création d'une UE d'ouverture, dite mineure Droit dans le portail de santé, peut être une réponse. Cependant, eu égard au sous-encadrement pédagogique dont souffre notre Faculté, ce dispositif ne peut être pérenne que dans le respect de plusieurs conditions :

- une capacité d'accueil limitée à 120 étudiants ;
- au premier semestre, 2 cours magistraux (CM) en EAD correspondant chacun à 3 ECTS (72h de travail estimé pour un CM qui correspondrait sur nos maquettes à 33h hors travail non encadré) : un CM d'introduction au droit et organisations juridictionnelles et un CM de principes fondamentaux du droit constitutionnel ;
- au second semestre, un CM de droit des personnes et de la famille et un CM de droit constitutionnel de la Vème République ;
- ces cours seraient en EAD, ce qui suppose d'annoncer aux étudiants que les ressources pédagogiques ne pourront être mises à disposition qu'en octobre pour le premier semestre et en février pour le deuxième (il faut en effet d'une part actualiser les fascicules, puis les mettre en forme et les imprimer) ;
- l'organisation des examens pose question. Le fonctionnement de notre EAD est en effet en décalage par rapport au calendrier normal (examens en février et en juin) ;
- enfin, des éclaircissements sur les moyens supplémentaires alloués doivent être apportés, moyens pour assurer ces enseignements en EAD, avec leurs spécificités et leurs contraintes (en prenant en

compte les charges que représente un nombre d'étudiants important pour les enseignants), moyens pour mettre en place des TD de mise à niveau méthodologique avant la rentrée pour les étudiants de santé se réorientant.

**Vote sur la création d'une mineure « Droit » dans le portail Santé, sous réserve des conditions évoquées :**

**23 pour, 3 contre, 7 blanc, 0 « n'a pas souhaité participer au vote »**

### **Débat et vote sur les maquettes de licence**

Monsieur le Doyen et son assesseur en charge des licences, Monsieur le Professeur Guerlin, remercient les porteurs de licence et l'ensemble des secrétariats des licences pour l'engagement et les efforts qu'a représenté l'établissement des maquettes pédagogiques des différentes licences proposées par notre Faculté, travail de mise à plat des maquettes précédentes, puis d'enrichissement pédagogique et docimologique, en coopération avec les services concernés du siège de notre Université.

Chaque porteur de licence a été convié à venir présenter la nouvelle maquette arrêtée par l'équipe pédagogique. La plupart ont choisi de définir deux blocs de compétences, l'un constituant le socle généraliste et fondamental, le second relevant de compléments de formation.

Pour l'AES, le premier bloc porte l'intitulé « Discuter les problématiques contemporaines en les replaçant dans leur contexte économique, juridique, politique et social, et exécuter des tâches courantes dans les organisations » ; le second vise à permettre à l'étudiant de « construire et valoriser son projet professionnel ».

En Science politique, le bloc 1 doit permettre à l'étudiant de « devenir un généraliste de l'action publique et politique » ; le bloc 2 doit permettre à l'étudiant de « valoriser ses expériences personnelles et de construire son projet professionnel ».

Pour la licence Droit, le premier bloc est intitulé « Devenir juriste généraliste », le second « Construire et valoriser son projet personnel et professionnel en français ou dans une langue étrangère.

La maquette de la licence DIDE (Droit international et droits européens) est calquée sur celle du Droit, avec un renforcement des enseignements en droits européens.

Les élu.e.s de la liste Sud/Solidaires & Indépendant.e.s marquent leur opposition radicale, sur le principe de ces blocs de compétences, et annoncent qu'ils votent contre les maquettes proposées, ce principe relevant de l'application directe de l'arrêté licence du 30 juillet 2018, et tout particulièrement de son article 16, supprimant de fait pour les étudiant.e.s la compensation, qui était jusqu'alors un droit et une sécurité élémentaire pour leur réussite en licence.

Suite à discussion, il est dès lors proposé que le vote des maquettes soit réalisé sous réserve que, dans le règlement des études, soit prévue la possibilité que le semestre puisse être validé par le jury d'année, même en l'absence de validation de l'ensemble des blocs de compétence.

Pour chacune de ces maquettes, il est procédé à un vote, dont les résultats sont identiques pour licences de Droit, DIDE, AES et Science politique.

**Vote sur l'approbation des maquettes des licences de Droit, DIDE, AES et Science politique, sous réserve de la condition évoquée :**

**19 pour, 4 contre, 0 blanc, 0 « n'a pas souhaité participer au vote »**

La maquette de la licence d'administration publique, présentée par Monsieur Florent Baude, est constituée de cinq blocs de compétence, en lien avec les fiches du répertoire national des certifications professionnelles et en réponse aux attentes exprimées par les recruteurs publics :

- maîtriser les savoirs fondamentaux pour intégrer l'administration publique ;
- maîtriser méthode et outils pour intégrer l'administration publique ;
- se former aux pratiques professionnelles ;
- maîtriser les connaissances complémentaires en administration publique ;
- projet étudiant (PE), valoriser ses compétences.

Un renforcement de la formation pour une parfaite maîtrise de la langue française est proposé, l'épreuve phare des concours administratifs étant celle de synthèse, pour laquelle tous les écarts par rapport aux standards de maîtrise de l'écrit seront éliminatoires.

Il est aussi proposé que le vote de la maquette soit réalisé sous réserve que, dans le règlement des études, soit prévue la possibilité que le semestre puisse être validé par le jury d'année, même en l'absence de validation de l'ensemble des blocs de compétence.

**Vote sur l'approbation de la maquette de la licence d'administration publique, sous réserve de la condition évoquée :**

**15 pour, 4 contre, 3 blancs, 1 « n'a pas souhaité participer au vote »**

La maquette de la double licence Droit / Histoire de l'Art, dispensée en partie à Cambrai, est en cours de négociation avec l'équipe pédagogique pilotant la formation en histoire de l'art. Cette double licence a rencontré de nombreuses vicissitudes et les étudiants des années antérieures ont exprimé une grande déception à son sujet, du fait du manque d'engagement de notre partenaire pédagogique.

Monsieur le Doyen poursuit sa négociation mais souhaite s'assurer que de notre côté, nous aspirons à poursuivre cette collaboration et soumet au Conseil les principes de la maquette proposée, en réponse à la proposition faite par les collègues d'histoire de l'art. Il est notamment demandé qu'il n'y ait qu'un bloc de compétence spécifique disciplinaire, qu'il ne puisse y avoir de compensation entre ces blocs disciplinaires, mais qu'en revanche, un dispositif permette aux étudiants de valider l'une ou l'autre des licences, même s'ils ne valident pas l'ensemble de la double licence.

**Vote sur l'approbation des principes de la maquette de la double licence droit / histoire de l'art :**

**16 pour, 4 contre, 3 blancs, 0 « n'a pas souhaité participer au vote »**

Un vote spécifique est demandé au Conseil ; il porte sur la licence en droit proposée en EAD et en hybride : la maquette de cette licence spécifique serait conforme à celle de la licence en droit, avec cependant une limitation du nombre d'options proposées.

**Vote sur l'approbation de la maquette de la licence droit en EAD, dans les conditions énoncées :**

**19 pour, 0 contre, 0 blancs, 4 « n'ont pas souhaité participer au vote »**

### **Informations sur les élections des délégués de promotion**

Pour plusieurs années d'études et pour plusieurs diplômes, aucun.e candidat.e ne s'est déclaré.e pour devenir délégué.e et la procédure de désignation instaurée l'année dernière ne remplit pas son office. Il est donc proposé qu'un vote direct soit opéré sous le contrôle des présidents de jury lors d'une séquence de formation, afin que chaque promotion soit représentée, en espérant que cette méthode plus directe permette de pallier le manque d'interlocuteurs étudiants.

**Vote sur l'approbation du principe de solliciter les présidents de jury quant à une élection directe des délégués étudiants :**

**22 pour, 0 contre, 1 blancs, 0 « n'a pas souhaité participer au vote »**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Doyen remercie chacune et chacun de son attention et clôt la séance du Conseil de Faculté, en invitant les élus des collèges A et B à se réunir en Conseil restreint.